

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 68 (dont 18 procurations)

N°55

OBJET :

AMENAGEMENT DU  
SICHON EN CŒUR  
URBAIN -  
DECLARATION  
D'UTILITE  
PUBLIQUE –  
TRANSFERT A  
L'EPF AUVERGNE

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 15 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°258/2021 du 05 février 2021 portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général du projet de mise en valeur du Sichon en cœur urbain,

**Considérant** le nombre de parcelles privées impactées par le projet,

**Considérant** le besoin d'assurer la pérennité des aménagements lorsqu'ils seront réalisés,

**Considérant** que l'Etablissement Public Foncier (EPF) Auvergne auquel adhère Vichy Communauté peut se charger d'acquérir ces parcelles par voie amiable ou gérer la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique,

**Considérant** que l'EPF Auvergne peut porter sur une longue durée le foncier en attendant la décision de lancer les travaux,

**Considérant** l'intérêt d'anticiper les démarches réglementaires et foncières,

**Propose** au conseil Communautaire :

- d'autoriser l'EPF Auvergne d'acquérir par voie amiable ou par procédure d'expropriation les emprises définies par le plan du projet ci-joint annexé,
- d'autoriser l'EPF Auvergne à solliciter Monsieur le Préfet de l'Allier pour une déclaration d'utilité publique des acquisitions à réaliser sur les communes de Vichy et de Cusset correspondant à l'ensemble des opérations d'aménagements prévues à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,
- demande à Monsieur le Préfet de l'Allier de soumettre rapidement le projet à une enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de mandater l'EPF pour mener ladite procédure jusqu'à terme autant du point de vue administratif que judiciaire,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 1 abstention : Mme Réchard), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 02 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Signé électroniquement par  
Frédéric AGUILERA

Frédéric AGUILERA



A Vichy, le  
09/12/2021

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°55 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 AMENAGEMENT DU SICHON EN COEUR URBAIN - DECLARATION  
D'UTILITE PUBLIQUE - TRANSFERT A L'EPF AUVERGNE

.....

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 15/12/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 02DEC2021\_55

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021\_55-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 55.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_55-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 55\_AnnexeSichon\_DPU\_transfert EPF.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_55-DE-1-1\_2.pdf )

Annexes de la délibération n.55